LE QUARTIER DES HALLES A PARIS

DES ORIGINES A 1436

PAR

Anna Jourdan

INTRODUCTION

Limites du quartier des Halles (bornes de la foire Saint-Ladre): rues Saint-Denis, de la Ferronnerie, de la Tonnellerie (rue Baltard actuelle) et de la Grande Truanderie.

Justification du choix de la date de 1436, qui ouvre la période de transformation et de transition qui précède la Réformation des Halles (XVI[®] siècle).

SOURCES MANUSCRITES — BIBLIOGRAPHIE

CHAPITRE PRELIMINAIRE

LES CHAMPEAUX.

L'expression de *Campelli* apparaît pour la première fois dans un texte de 1117. Elle désigne un lieu-dit sur la rive droite de la Seine, à l'ouest de la chaussée qui mène à Saint-Denis. Ce territoire, que son altitude met à l'abri des inondations du fleuve, devient bientôt une juxtaposition de petits champs. Le sens du terme de Champeaux se restreint avec le temps jusqu'à ne plus désigner que les Halles.

CHAPITRE PREMIER

LA FORMATION DU QUARTIER DES HALLES PENDANT LES RÈGNES DE LOUIS VI, LOUIS VII ET PHILIPPE-AUGUSTE.

En 1137, l'évêque associe le roi aux revenus du « fossé de Champeaux ».

C'est entre janvier et août 1137 qu'il faut placer l'établissement aux Champeaux du nouveau marché de Paris par Louis VI. Les droits respectifs de l'évêque et du roi sont définitivement fixés par la Charta pacis ou Philippine, de 1222.

En 1181, Philippe-Auguste transfère aux Champeaux la foire Saint-Ladre. En 1183, il fait construire les premiers bâtiments des Halles. En 1186, il fait clore d'un mur le cimetière des Saints-Innocents.

En 1223, le quartier des Halles est constitué.

CHAPITRE II

PAROISSES, FIEFS ET CENSIVES DU QUARTIER DES HALLES.

En raison du peuplement rapide du quartier, deux nouvelles paroisses sont démembrées de celle de Saint-Germain-l'Auxerrois: celle des Saints-Innocents, érigée vers 1150, et celle de Saint-Eustache, vers 1223.

Censive du roi, dont l'étendue correspond à celle de l'ancien « fossé de Champeaux » entre les rues de la Tonnellerie, de la Ferronnerie, de Maudétour et une ligne joignant la rue Pirouette à la Pointe Saint-Eustache. A l'intérieur, trois enclaves : l'immunité de la Rappée, constituée, en 1137, en faveur d'Adelende Gente et donnée par elle à Saint-Martindes-Champs, qui se trouve située place aux Poirées; le fief de Poissy et la censive de Sainte-Geneviève, rue de la Tonnellerie.

Le fief de Thérouanne, le long de la rue Saint-Denis, est signalé dès 1184. Un maire exerce la basse et la moyenne justice et perçoit les cens dans toute son étendue. Le roi, qui convoitait cette terre depuis longtemps, l'achète en janvier 1331 (n. st.), mais une partie devient, en 1370, la propriété du collège de maître Gervais Chrétien. Le fief de Joigny, au nord, connu dès le début du XIIIº siècle, possède également un maire. Le fief d'Hellebic, consistant en un droit perçu sur le poisson de mer aux Halles, est un fief incorporel.

Persistance de la vie particulariste.

CHAPITRE III

LES HALLES.

Les dates de construction des différents bâtiments des Halles sont mal connues. Ils sont édifiés sans plan préconçu et existent presque tous en 1296.

Enchevêtrement des halles, maisons et échoppes. Les portes : description de la plus importante, celle aux Savetiers. Les halles sont de longues constructions sans séparation intérieure et de six à sept mètres de haut, quand elles ont deux étages, ce qui est le cas le plus fréquent. A l'intérieur, les étaux sont disposés contre les murs et aménagés différemment suivant le métier qui s'y exerce. Le premier étage est semblable au rez-de-chaussée et on y ac-

cède par de grands escaliers extérieurs. Les échoppes et loges, en bois et en pierre, affectent la forme de petites maisons. Les colporteurs.

La royauté cède volontiers les halles à cens et à charge d'entretien. Elles ferment à clés et un hallier les garde nuit et jour.

Commerce qui se faisait aux Halles. — Foires Saint-Ladre et Saint-Germain, toutes deux affermées. Dès le début du XIII^a siècle, les marchands de Paris doivent obligatoirement vendre aux Halles les jours de marché. Réformation du règne de Charles V.

Le roi surveille l'entretien des Halles dans l'intérêt de son trésor et de son domaine, mais également parce qu'il se préoccupe de la « décoration » de Paris et par souci de bonne administration. Il cherche à attirer les marchands étrangers à Paris et à empêcher la spéculation.

CHAPITRE IV

LES HALLES, MARCHÉ DES PRODUITS D'INDUSTRIE.

Les Halles furent, dès l'origine, consacrées surtout à la vente des objets fabriqués.

Halles aux draps de Paris. Halle aux tisserands. Halle, puis Boucherie de Beauvais. Basses-merceries. Ganterie, Lingerie et Mercerie de Champeaux. Mercerie neuve et Chaussetterie. Halle au cordouan et aux Chaudronniers.

Halle du commun. Halle au fil et de Saint-Denis et Lagny. Halle au chanvre et de Louvain. « Greniers à coustes » et halle de Douai et Bruxelles. Halle aux cuirs à poil et de Cambrai et Malines. Halle aux graisses.

Halle aux fripiers et aux pelletiers : étalagistes et colporteurs. Location des Basses-merceries par les

pelletiers, au début du XVe siècle. Etaux des tapissiers, des chaussetiers et des savetiers.

CHAPITRE V

LES HALLES, MARCHÉ D'APPROVISIONNEMENT.

Les Halles n'étaient, en ce qui concerne le commerce d'alimentation, qu'un marché de quartier, mais le plus important de Paris.

Halle au blé.

Halles au poisson. Place aux marchands pour la vente en gros. Place au trempis pour la vente du poisson salé. Etaux à seiches et à « crapois » qui appartiennent au roi pendant le carême.

Marchés au pain, sous les piliers et près de la fontaine. Marché au vin à l'Etape, supprimé en 1413. Marchés aux légumes, aux fruits et aux fromages sur la place aux Poirées.

Vente de la volaille et du gibier, rue de la Cossonnerie. Vente du lard à la Pointe Saint-Eustache.

CHAPITRE VI

LE PILORI.

Son emplacement est fixé aux Halles pour donner une publicité plus grande aux supplices.

Description du pilori et de l'échafaud des Halles d'après les textes et une miniature du XV° siècle (Brit. Museum, Harleian ms. 4379, fol. 64).

Délits punis au pilori. — Fraudes commerciales. Faux témoignages. Faux monnayages. Vols. Blasphèmes. On donne au châtiment un caractère infâmant.

Exécutions capitales. Décision royale de 1318, qui

les supprime à la prière des marchands, et à la suite de laquelle ceux-ci font ériger une croix sur la place. De nombreux condamnés sont cependant encore décapités en cet endroit.

CHAPITRE VII

LE CIMETIÈRE DES SAINTS-INNOCENTS.

Le vocable primitif est celui de Saint-Innocent.

Description du cimetière. — Superficie (68 ares environ). Portes. Les charniers existent en partie dès 1385. Le parterre est une véritable fosse commune. Prêchoir et tour Notre-Dame-du-Bois. La chapelle d'Orgemont existe en 1397.

Les ayants droit au cimetière : chapitre de Saint-Germain-l'Auxerrois, hôpital Sainte-Catherine, Hôtel-Dieu, fabrique de l'église des Saints-Innocents.

Administration du cimetière. Les fossoyeurs. Ordonnance du prévôt de Paris, du 9 novembre 1397.

Le mur construit en 1186 n'empèche pas l'activité des Halles d'envahir le cimetière. Les marchands le traversent sans cesse. Les merciers, ferrons, fripiers et libraires exposent en vente leurs marchandises sur les tombes. Une sentence de l'official, du 20 février 1402 (n. st.), le leur interdit, mais demeure inefficace.

CHAPITRE VIII

LES RUES.

Etymologies de leurs noms. Leur utilité et leurs caractères.

Police des rues. — Salubrité. Enlèvement des boues. Egouts. Celui de Montmartre est peut-être le premier construit à Paris. Les fontaines des Halles et des Saints-Innocents, les premières édifiées à Paris, existent à la fin du XIII^e siècle. Puits.

Echoppes et étaux établis sur la voirie. Droits du voyer. Difficultés de la circulation.

Sécurité et ordre publics : les sergents, le guet.

CHAPITRE IX

LA POPULATION.

La population du quartier des Halles était certainement nombreuse, mais il est impossible de préciser par des chiffres son importance et sa densité.

Nature de cette population. — L'élément permanent est composé de marchands qui se logent près du lieu de leurs affaires, d'hôteliers et de taverniers très nombreux et de pauvres gens, déchargeurs et porteurs de denrées. L'élément de passage est composé de commerçants provinciaux et étrangers, qui changent sans cesse sans que leur nombre varie sensiblement, excepté en temps de foires et de guerres. Localisation très nette des métiers suivant les rues. Etrangers qui se fixent près des Halles. Lombards.

Les habitations comportent, la plupart du temps, plusieurs étages. Les jardins sont exceptionnels. Les écuries sont fréquentes et particulièrement grandes dans les hôtelleries.

Nombre et répartition topographique des hôtelleries et des tavernes. Leur rôle.

CHAPITRE X

LES MŒURS.

Occupations et distractions. Jeux de boule et de paume. Ménestrels et bateleurs. Réjouissances publiques. Les vols sont nombreux dans le quartier : vols de bourses; vols de marchandises aux Halles; vols dans les tavernes; vols par effraction. Les voleurs revendent aussitôt le fruit de leur larcin aux fripiers et merciers des rues au Feurre, de la Charronnerie ou des Halles.

Les querelles et les rixes sont fréquentes. Meurtres dans les tavernes et dans les rues. Agressions nocturnes.

CHAPITRE XI

LE RÔLE DU QUARTIER DES HALLES DANS L'HISTOIRE DE PARIS.

Le discours du Dauphin aux Halles (1358). Il cherche l'appui du « menu peuple » contre la riche bourgeoisie et Etienne Marcel.

En 1381, l'émeute des Maillets commence place des Halles lorsque les collecteurs veulent percevoir l'impôt sur les denrées de consommation.

Au début du XV° siècle, la population du quartier des Halles tient avec constance et ardeur le parti du duc de Bourgogne. De ses résidences de Flandres, celui-ci correspond avec elle. C'est aux Halles que les gouvernants cherchent à étouffer les germes de la rébellion et font arrêter les chefs de l'insurrection.

Le quartier des Halles se rallie à la cause de Charles VII après le traité d'Arras et contribue à favoriser l'entrée des Français dans Paris (1436).

C'est la misère qui incita la populace des Halles à intervenir dans les évènements politiques de la fin du XIV° siècle et du XV° siècle commençant.

CONCLUSION

L'indiscutable unité topographique et démographique du quartier des Halles est due à l'existence du marché, centre de peuplement et motif de spécialisation de ce peuplement.

APPENDICE I PLANS DE RESTITUTION DU QUARTIER DES HALLES EN 1400

APPENDICE II ICONOGRAPHIE DU QUARTIER DES HALLES AU MOYEN AGE

PIECES JUSTIFICATIVES

TABLES

PLANS — PLANCHES

